

# Demande d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)

## Fiche synthétique de présentation

Pièces du dossier	Oui/Non	Commentaires
Les statuts	OUI	Les statuts, adoptés en AG du 20/05/2010, sont fournis.
- Composition du conseil d'administration (ou statut de la gouvernance)	OUI	Les statuts, adoptés en AG du 20/05/2010, sont fournis et apportent des précisions sur la composition du conseil d'administration.
- Activité professionnelle des membres	OUI	Une feuille annexe est également fournie et présente les 12 administrateurs, avec leur activité professionnelle respective.
Pour les sociétés commerciales : composition du capital social	Sans objet	Association de type loi 1901.
Organigramme - Part des personnels salariés et fonction - Part des personnels bénévoles et fonction	OUI	L'organigramme détaillé est fourni et apporte des précisions sur les fonctions respectives des 5 salariés et des 30 bénévoles et les quotes-parts temps.
Décisions de l'instance des demandes d'agrément	OUI	L'extrait correspondant du compte-rendu du CA du 18/10/17, signé le 30/10/17, est fourni.
Budget de l'année en cours	OUI	Le compte de résultat 2017 prévisionnel est fourni et est estimé à +2280 euros.
Budget prévisionnel du prochain exercice	OUI	Le budget prévisionnel 2018 est fourni et le résultat de l'exercice 2018 est estimé à +6500 euros.
Comptes financiers des deux dernières années	OUI	Les bilans financiers et les comptes de résultats 2015 et 2016 sont fournis et ont été établis par un cabinet d'experts comptables. Un document annexe détaille les immobilisations et les dotations aux amortissements jusqu'en 2025. En outre, est fournie la prévision des amortissements liés aux travaux projetés.
Compte rendu des activités portant sur l'agrément et évolution prévisionnelle	Sans objet	Aucune activité liée la MOI n'a été réalisée jusqu'en 2017. Les travaux liés à cet agrément MOI seront lancés en 2018 (partie humanisation) et en 2019 (partie construction neuve).
Justification des compétences : - En personnel - Sur le territoire : Qualité de l'implantation territoriale (pertinence du projet de développement aux regards des besoins identifiés sur le territoire régional en rapport aux documents PLH/PDALPD/PDAHI/délégations de compétences	OUI  OUI	Quatre administrateurs, particulièrement actifs, disposent des compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour gérer des responsabilités et affaires liées à l'agrément MOI. L'association précise les expériences de suivi de travaux qu'ils ont acquises. Cf. document « justification des compétences ». Les travaux pour lesquels la MOI est nécessaire seront effectués dans les locaux existants : humanisation de chambres existantes et création de chambres pour compenser celles disparues du fait de l'humanisation et pour accroître la capacité globale (26 chambres au total au lieu de 20). En outre, cette nouvelle offre permettra d'accueillir des ménages avec ou sans enfants et des femmes seules. Cohérence avec le PDALHPD, le PLUIH et la convention de délégation de compétences des aides à la pierre.
Membre d'une union ou d'une fédération / Appuis divers	OUI	Affiliée à Emmaüs France : attestation fournie.
- Présentation du patrimoine : nombre, localisation, typologie, ancienneté	OUI	L'association a acheté en 1993 les locaux sis 35 chemin de Lehaucourt à Saint-Quentin qu'elle occupe actuellement (ancienne ferme) pour son siège social et ses activités. Ils se composent d'un espace de tri, d'un espace de réparation, d'un espace de ventes, qui ont fait l'objet d'importants travaux en 2012. En outre, il y a un espace de vie et 20 chambres individuelles. Elle ne dispose pas d'autres locaux.
- Programme de construction, acquisition-amélioration et rénovation sur trois ans avec estimation prévisionnelle des travaux	OUI	Dans les locaux actuels, les travaux nécessitant l'agrément MOI consistent à : - Phase 1 en 2018 : humanisation des chambres existantes (création de sanitaires individuels, etc) avec une aide de l'Anah notamment ; - Phase 2 en 2019 : création dans un bâtiment existant de 2 chambres au RDC et construction d'un 2 <sup>e</sup> niveau pour créer 9 chambres avec un financement PLAI dans le cadre de la délégation de compétences de type 3 de la CA du Saint-Quentinois.
- Pour exercer l'activité de gérance, produire la carte professionnelle	Sans objet	L'estimation du coût des travaux et le plan de financement sont fournis. Un architecte

		est missionné et accompagne d'ores et déjà l'association.
Présentation d'une note de motivation, d'opportunité	OUI	Cf. document « note de motivation ».
Avis global		Eu égard aux pièces fournies par le demandeur et aux dispositions de l'article R.365-5 du CCH, la DDT émet un avis favorable pour un agrément limité à des opérations d'amélioration et de restructuration du patrimoine existant de l'association. Cf. lettre de la DDT02, en date du 8 novembre 2017, adressée à la DREAL.